

DELIBERATION N° 18-23

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le six mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 24 février 2023 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Emile Buch.

Présents :

SAVIGNON Joseph	BONNIER Eric	TURC Sylvain
SERRE Emmanuel	BARI Nadine	STUTZ Anne
SIAUD Alain	CIOT Xavier	RAVANAT Jean-Luc
KRAMARCEWSKI Bruno	FAYARD Adeline	MENDEZ Alain
MULYK Fabien	DECHAUX Marie-Claire	GRAND Florence
MAUROY Claude	GIRARDOT Frédéric	PERRIN Gilda
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	BATTISTEL Marie-Noëlle
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	LE TRAOU Dominique
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	PONCET Denis
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	BALMET Lucie
ROBERT Philippe	LUC Alain	BUCH Emile
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	MAUGIRON Frédéric
ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	MAUGIRON Gilbert
CHANTRE Carine	GRIET Bernard	BARTHELEMI Maryse
ROSSOGLIO Dominique	SAURAT Coraline	ROUSSET Alain
GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	MORA Serge

Absents excusés représentés : FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

OBJET : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN

Le Conseil Communautaire,

D'une part,

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	48
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de délégués votants :	52

Délibérant sur le compte de gestion de l'exercice dressé par le comptable public ; il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et, d'autre part,

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'ADMINISTRATION GENERALE, AUX FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES, Dominique LE TRAOU,

- **ELU PAR L'ASSEMBLEE**, à l'unanimité,

Madame la Présidente, Coraline SAURAT, étant sortie de la salle du conseil durant la procédure de vote.

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de délégués votants : 51

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par la Présidente ;

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	81 140,72	100 000,00	18 859,28
	Section Invest.		800,93	800,93
		+	+	
Report résultat 2020	Section Fonct.		147 192,24	166 051,52
	Section Invest.		6 964,68	7 765,61
		=	=	
Total réalisation + report		81 140,72	254 957,85	173 817,13
Restes à réaliser	Section Fonct.	-	-	
	Section Invest.	-	-	-

Résultat Cumulé	Section Fonct.	81 140,72	247 192,24	166 051,52
	Section Invest.	-	7 765,61	7 765,61
	total cumulé	81 140,72	254 957,85	173 817,13

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l'unanimité,

- **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme, le 6 mars 2023

La Présidente,

Coraline SAURAT

